

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 5

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le traditionnel repas à l'Hôtel de France. Entre la poire et le fromage, la discussion fut reprise, mais l'entrain y fit défaut: on avait apparemment, de part et d'autre, épuisé déjà l'arsenal de ses arguments. Le débat fut clôturé par ces conclusions présentées par M. *Aubert* et qui furent admises à l'unanimité:

La Société forestière vaudoise,

en suite de la discussion sur le commerce des bois en Suisse, en présence de nombreux négociants en bois et représentants des communes forestières du canton;

constatant que le commerce des bois est entravé par des tarifs ferroviaires trop élevés;

se rendant compte que ce commerce n'est ni orienté ni organisé d'une façon satisfaisante dans l'ensemble du pays et notamment en Suisse romande;

considérant en outre que la Suisse est déficitaire en bois et qu'il est de première importance pour l'économie générale que le pays puisse tirer toute l'utilité rationnelle possible de sa matière ligneuse;

recommande chaudement aux propriétaires de forêts de toutes classes de s'organiser en associations forestières dans le but de travailler à l'amélioration de toutes les conditions du commerce des bois.

Cette recommandation s'adresse, en première ligne, aux propriétaires de forêts publiques, soit aux communes. Sauront-elles l'entendre et mettre à profit ces judicieux conseils qui découlent d'une situation bien établie et à laquelle il faut porter remède? Il sera intéressant de suivre les événements.

Dans le beau pays de Vaud, on est traditionaliste et les innovations plaisent médiocrement. Pourtant, le Vaudois sait, quand il le faut, surmonter ses scrupules traditionalistes. Il l'a bien montré quand, en 1904, il a créé les gardes de triage et quand, en 1918, il a augmenté de 9 le nombre de ses arrondissements forestiers. Qu'on lui montre clairement la nécessité d'une innovation; il s'y rendra volontiers. Si donc, dans le cas particulier, la „Vaudoise“ continue énergiquement sa campagne, tous les espoirs sont permis. *H. Badoux.*

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Ensuite des examens réglementaires subis au milieu de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de forestier:

Bucher Werner, d'Escholzmatt (Lucerne)

Gnägi Hermann, de Nidau (Berne).

Isenegger Joseph, de Littau (Lucerne).

Schlittler Joseph, de Niderurnen (Glaris).

Schwamberger Rodolphe, de Berthoud (Berne).

Stähelin Rodolphe, de Bâle.

Le nombre des candidats qui s'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen de diplôme était de huit. Au commencement des études de ces messieurs, le premier cours comptait 13 étudiants réguliers.

Inspection fédérale des forêts. Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour services rendus, la démission motivée par la maladie de M. F. *Schönenberger*, inspecteur forestier fédéral à Berne. Le démissionnaire occupait ce poste depuis 1893.

Le corps forestier suisse verra avec regret ce sylviculteur érudit, qui fut un fonctionnaire hautement consciencieux, quitter l'administration forestière. La rédaction du Journal lui adresse ses vœux les plus cordiaux pour le rétablissement de sa santé et lui souhaite le repos heureux après lequel de nombreuses années de labeur lui donnent le droit d'aspirer.

CANTONS.

Vaud. Le *Comptoir Suisse* organisé pour la première fois à Lausanne en 1920, sur le bel emplacement de Beaulieu, avait récolté le plus franc succès. Ses courageux organisateurs se sont remis à l'œuvre et convient les industriels et producteurs suisses à participer à un nouveau Comptoir qui est prévu pour le mois de septembre. L'alimentation comprendra 9 groupes et l'agriculture 8. Le groupe XIV, forêts, prévoit les rubriques suivantes: Bois et forêts. Produits des forêts et du sous-sol. Exploitation forestière. Bois de chauffage et charbon. Industrie du bois appliquée à l'agriculture et à l'alimentation. Boissellerie. Tonnellerie. Caisserie. Matériel et machines spéciales. Tourbes, lignites, anthracites.

BIBLIOGRAPHIE.

D^r F. *Fankhauser*, **Guide pratique de sylviculture.** 3^e édition française; traduite par M. M. *Petitmermet*, inspecteur fédéral des forêts. Un volume in-8^o, 348 pages; 124 figures dans le texte et une planche coloriée hors texte. Editeur Payot & C^{ie}, Lausanne, 1921. Prix fr. 10.

La première édition du „Guide pratique de sylviculture“, par l'inspecteur forestier cantonal bernois F. Fankhauser, a paru en 1866. Il en est à sa 5^e édition allemande; les deux dernières ont été revues et augmentées par M. le D^r Fankhauser, le fils de l'auteur. Aucun ouvrage forestier suisse n'a atteint un nombre aussi élevé d'éditions, pas même le livre du professeur Landolt sur *La forêt*. C'est dire quel a été son grand succès.

La dernière édition en langue française est de 1887; elle est depuis longtemps démodée, tandis que les deux dernières éditions allemandes ont subi de notables augmentations, grâce auxquelles l'auteur a pu tenir compte des progrès réalisés dans le domaine de l'économie forestière. Aussi le traducteur a-t-il fait œuvre utile en mettant cet ouvrage, sous sa nouvelle forme, à la disposition du public de langue française.

Le Guide est destiné avant tout à servir de manuel d'enseignement pour les cours de gardes forestiers et les écoles d'agriculture. Or, la durée des cours étant très variable, l'auteur avait une réelle difficulté à vaincre pour rendre